

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1509

22 juillet 2010

SOMMAIRE

AL Fund Management (Luxembourg) S.A.	Financial Investments Company S.A.	72428
.....	Finco S.à r.l.	72424
Banque BCP, S.A.	Finitions Lux S.à r.l.	72398
Banque BCP, S.A.	Foodline Holding S.A.	72428
Bebop S.à r.l.	Gas Natural Europe Luxembourg	72428
Bet S.A.	G.C.E. S.A.	72432
Big Investment Fund	Geminor Capital S.à r.l.	72400
Blando Investments S.A.	GVP Immobilier	72429
BRK Audioworks S.à r.l.	HC Consulting	72429
Café Beim Jos Sàrl	IDPoint DigitalMedia	72431
Capital Investors S.A., SPF	Infodataweb	72431
Carbon Equity Investments Sàrl	Interbio Medical Service S.A.	72431
Castello S.à r.l.	Investnet International S.A.	72388
Castello S.à r.l.	LDVF1 FIP S.à r.l.	72432
Classic Construction S.à r.l.	LDVF1 Main FIP Sàrl	72432
Coctor Domus S.A.	Les P'tits Tigroux	72390
Colt Telecom Luxembourg S. à r.l.	L'Inoui S.à r.l.	72430
Deltagamma S.à r.l.	Linpac International Finance S.e.c.s.	72432
Dussmann Security S.à r.l.	London Acquisition Luxco S.à r.l.	72428
Dussmann Service S.à r.l.	L & S S.à r.l.	72425
ECM Regions CZ S.à r.l.	NewWorks Group S.A.	72394
E.R.T. Environmental & Recycling Techno- logies S.à r.l.	River & Impact S.à r.l.	72408
Europa-Taxis S.à r.l.	Superette	72392
FinAdmin E.I.G.	Talita International S.A.	72408
Finagen International S.A.	Union Bancaire Privée, succursale Luxem- bourg	72395
Financial Investments Company S.A.		

Banque BCP, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 7.648.

—
*Extrait du procès-verbal du conseil de surveillance
Séance du 2 mars 2010*

1^{er} point de l'ordre du jour: Recomposition du conseil de surveillance

Le conseil coopte, à compter de ce jour,

- Philippe GARSUAULT, demeurant au 42 allée de la Blancharde - 91 190 Gif sur Yvette, en qualité de membre de classe A du Conseil de surveillance de la Banque BCP SA, en remplacement de Michel GONNET (démissionnaire de ses fonctions de membre de classe A et de Président), pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société appelée à se prononcer sur les comptes annuels de l'année sociale 2012 qui se tiendra en 2013.

- Dany MAKLOUF, demeurant au 15 rue Jean Daudin - 75015 Paris, en qualité de membre de classe A du Conseil de surveillance de la Banque BCP SA, en remplacement de Christian CAMUS (démissionnaire de ses fonctions de membre de classe A), pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société appelée à se prononcer sur les comptes annuels de l'année sociale 2012 qui se tiendra en 2013.

Le Conseil décide de désigner Philippe GARSUAULT en qualité de Président du Conseil de surveillance de la Banque BCP SA, pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Pour extrait certifié conforme

Philippe GARSUAULT

Le Président du Conseil

Référence de publication: 2010067637/26.

(100082675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Big Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 47.382.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mil dix, le trente-et-un mai.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable BIG INVESTMENT FUND, avec siège social à 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 47.382, constituée suivant acte notarié le 20 avril 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 211 du 31 mai 1994, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 26 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1116 du 11 juin 2007. La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 septembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2130 du 30 octobre 2009.

L'Assemblée est ouverte à 15.00 heures, Madame Annick Braquet, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est élue présidente de l'Assemblée.

Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est nommée scrutatrice.

La Présidente et la scrutatrice s'entendent pour que Madame Solange Wolter, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg soit nommée comme secrétaire.

La présidente expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie de notice, comprenant l'ordre du jour envoyée par lettre recommandée aux actionnaires en date du 21 mai 2010.

III. Que les résolutions seront adoptées sans quorum par une majorité simple des actions présentes ou représentées.

IV.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 1.574 actions en circulation, 188 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

VI. Qu'à la suite de ce qui précède, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

VII.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Approuver les comptes pour (i) la période du 1^{er} janvier 2009 jusqu'au 30 septembre 2009, (ii) et la période du 1^{er} octobre 2009 au 6 mai 2010.
- Approuver le rapport du conseil d'administration pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 30 septembre 2009.
- Approuver le rapport du liquidateur
- Approuver le rapport du réviseur pour (i) la période du 1^{er} janvier 2009 au 30 septembre 2009 et (ii) la rapport du «réviseur d'entreprises à la liquidation» pour la période du 1^{er} octobre 2009 au 6 mai 2010.
- Donner décharge au Liquidateur pour l'exercice de son mandat.
- Donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leurs mandats.
- Décider la clôture de la liquidation.
- Désigner le lieu où les livres et documents sociaux de la société seront déposés pour la période de cinq ans à partir de la date de la clôture de la liquidation.
- Dépôt des produits de liquidation non payés après la clôture de la liquidation à la Caisse de Consignation au profit des actionnaires concernés.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve les comptes pour (i) la période du 1^{er} janvier 2009 jusqu'au 30 septembre 2009, (ii) et la période du 1^{er} octobre 2009 au 6 mai 2010.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve le rapport du conseil d'administration pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 30 septembre 2009.

Troisième résolution

Après avoir pris connaissance du rapport du «Réviseur d'Entreprises à la Liquidation», l'Assemblée accepte le rapport de liquidation et décide d'approuver le rapport du réviseur pour (i) la période du 1^{er} janvier 2009 au 30 septembre 2009 et (ii) la rapport du «réviseur d'entreprises à la liquidation» pour la période du 1^{er} octobre 2009 au 6 mai 2010.

Quatrième résolution

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs, au Liquidateur et au Réviseur d'Entreprises à la Liquidation pour l'exécution de leur mandat.

Cinquième résolution

L'Assemblée constate que la Société a définitivement cessé d'exister et prononce la clôture de la liquidation à compter de ce jour.

Sixième résolution

L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la société resteront déposés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute au 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Septième résolution

L'Assemblée décide que le solde du produit de liquidation non-payé est déposé au profit des actionnaires concernés à la Caisse de Consignation à Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, S. WOLTER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juin 2010. Relation: LAC/2010/25039. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Référence de publication: 2010068578/82.

(100082864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Banque BCP, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 7.648.

—
*Extrait du procès-verbal du conseil de surveillance
Séance du 2 mars 2010*

Premier point de L'ordre du jour: Recomposition du conseil de surveillance

Après avoir entendu lecture de la lettre de démission de Monsieur Beltran CALVEYRA, demeurant au 39 rue du Poteau - 75 018 Paris, le Conseil prend acte de sa démission de membre de classe A.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Pour extrait certifié conforme

Philippe GARSUAULT

Le Président du Conseil

Référence de publication: 2010067638/16.

(100082675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Bebop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8154 Bridel, 1, rue de Steinsel.

R.C.S. Luxembourg B 89.896.

—
Les comptes annuels clos au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010067640/10.

(100082722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Bet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 126.354.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010067642/9.

(100082261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Investnet International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.815.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 9 juin 2010

1. L'assemblée générale accepte la démission aux fonctions d'administrateur de:

- Monsieur Marco GALARDO, né le 20 mars 1974 à I-Salerno, demeurant à I-Milan, Via Viminale n. 8

3. L'assemblée générale décide de nommer en remplacement:

- Monsieur Francesco SANTONI, né le 16 avril 1971 à I-Milan, demeurant professionnellement à I-20134 Milan, Via Cavriana n. 20;

- Monsieur Luigi GADO, né le 17 juin 1963 à Milan, demeurant professionnellement à I-20134 Milan, Via Cavriana n. 20.

Leurs mandats se termineront lors de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Pour INVESTNET INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2010067770/19.

(100082211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

BRK Audioworks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 146.650.

L'an deux mille dix, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Luxembourg, ici représentée par Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée, ci-annexée.

Laquelle comparante, agissant en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société BRK AUDIOWORKS S. à r.l., en date du 30 décembre 2009, documentée par acte du notaire soussigné du même jour, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Suivant décision des associés de la société à responsabilité limitée BRK AUDIOWORKS S. à r.l., du 30 décembre 2009, le siège social de la Société a été transféré de Luxembourg au Panama et a accepté la démission du gérant, le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités de Panama.

Par les présentes, la comparante fait constater que toutes les formalités d'inscription de la Société au Panama ont été accomplies ainsi qu'il résulte d'un acte reçu par Maître Diomedes Edgardo Cerrud, notaire de résidence à Panama, en date du 5 février 2010.

En conséquence toutes les résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2009 sont devenues effectives.

La comparante requiert le notaire de faire procéder à la radiation de la société BRK AUDIOWORKS S. à r.l. auprès du Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

DONT ACTE., fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES, et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 mai 2010. Relation: LAC/2010/19445. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

Référence de publication: 2010067646/33.

(100081809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Financial Investments Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.560.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2010

La démission de Monsieur Claude ZIMMER comme administrateur de la Société est acceptée avec effet au 18 janvier 2010.

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Yves WEERTS, administrateur de sociétés, demeurant 20, rue des Bocages, B-4880 Aubel; Président;
- Monsieur Fabrice FOGLI, employé privé, demeurant professionnellement au 9, rue d'Asselborn, L-9907 Troisvierges;
- Monsieur Alain MEUNIER, employé privé, demeurant professionnellement au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2010.

Référence de publication: 2010067714/21.

(100082207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Carbon Equity Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.415.

Le bilan de la société au 30/06/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010067651/11.

(100082738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Les P'tits Tigrous, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3352 Leudelange, 19, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.716.

STATUTS

L'an deux mil dix, le sept juin.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Madame Deborah PETTINATO, salariée, née à Luxembourg, le 20 novembre 1986, demeurant à L-4390 Pontpierre, 22, rue d'Europe.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite, et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "LES P'TITS TIGROUS".

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Leudelange.

Il pourra être transféré en tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation de crèches et de foyers du jour.

De manière générale, elle peut faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible d'en favoriser la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), divisé en cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été souscrites et intégralement libérées en espèces par l'associée unique Madame Deborah PETTINATO, salariée, demeurant à L-4390 Pontpierre, 22, rue d'Europe, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Art. 6. Tant que la société compte un associé unique, celui-ci est libre de céder ses parts.

En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant les trois quarts (3/4) des parts sociales. En cas de refus d'agrément les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants associés ou non, salariés ou à titre gratuit, nommés et révocables à tout moment par l'associée unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 8. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 11. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au 31 décembre, il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social,
- le solde restant est à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 930,- €.

Décisions de l'associé unique

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-3352 Leudelange, 19, route d'Esch.
- 2.- Sont nommées pour une durée indéterminée:
 - gérant technique: Madame Véronique DAMSIN, gérant de société, née à Charleroi (Belgique), le 28 novembre 1960, demeurant à L-1617 Luxembourg, 39-41, rue de Gasperich,
 - gérant administratif: Madame Deborah PETTINATO, salariée, née à Luxembourg, le 20 novembre 1986, demeurant à L-4390 Pontpierre, 22, rue d'Europe.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants technique et administratif.

Dont acte, fait et passé à Hesperange en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Pettinato, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 juin 2010. Relation: LAC/2010/25433. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur ff. (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 juin 2010.

M. DECKER.

Référence de publication: 2010077458/97.

(100087567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Coctor Domus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5762 Hassel, 2B, rue du Killebiérg.

R.C.S. Luxembourg B 153.055.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2010

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social situé actuellement au 26, rue du Killebiérg à L-5762 Hassel. Avec effet immédiat, le siège social sera situé au 2b, Killebiérg à L-5762 Hassel.

Hassel, le 10 juin 2010.

Pour extrait conforme

La Fiduciaire Pletschette, Meisch & Associés S.A.

Signature

Référence de publication: 2010067654/15.

(100082062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Superette, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1244 Luxembourg, 83, rue Jean-François Boch.

R.C.S. Luxembourg B 153.737.

STATUTS

L'an deux mille dix, le neuf juin

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

Stéphanie Virginie ROLLIN, éditrice, née à Luxembourg, le 3 juillet 1980, demeurant à L-1244 Luxembourg, 83, rue Jean-François Boch.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaires de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières se rapportant directement ou indirectement à la recherche, la production, la promotion, la distribution et l'édition d'objets et mobiliers à tendance design, sous quelque forme que ce soit.

Elle peut en outre faire toutes opérations mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social et même à tous autres objets qui sont de nature à favoriser ou à développer l'activité de la société.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «SUPERETTE», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représenté par CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Toutes ces parts ont été souscrites par Madame Stéphanie Virginie ROLLIN, prénommée. Le souscripteur a entièrement libéré ses parts par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS

(EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2010.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1244 Luxembourg, 83, rue Jean-François Boch.

2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

Madame Stéphanie Virginie ROLLIN, éditrice, née à Luxembourg, le 3 juillet 1980, demeurant à L-1244 Luxembourg, 83, rue Jean-François Boch.

Le gérant aura les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. ROLLIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juin 2010. Relation: LAC/2010/26654. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Référence de publication: 2010076545/93.

(100088209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Café Beim Jos Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4450 Belvaux, 119, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 80.720.

Le Bilan de clôture au 31 décembre 2009

Les comptes annuels 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/06/2010.

Référence de publication: 2010067664/11.

(100082771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Capital Investors S.A., SPF, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 139.463.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration en date du 7 mai 2010 que:

1. Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat au 66, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010067669/14.

(100082755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

NewWorks Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 64.955.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société tenue le 9 juin 2010

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a décidé:

– de reconduire les administrateurs de la Société, à savoir:

– Monsieur Amaury Eloy, ayant son adresse au 49, boulevard d'Auteuil F-92 100 Boulogne, administrateur,

– Monsieur Julien Blondel, ayant son adresse au 18, rue Cavendish F-75019 Paris, administrateur,

– Monsieur Bertrand Fredenucci, ayant son adresse au 8, rue Notre Dame de Lorette F-75009 Paris, administrateur,

– Monsieur Jérôme Le Conte, ayant son adresse au 32, rue de Bièvre F-75005 Paris, administrateur,

– Monsieur Jean-Luc Selignan, ayant son adresse au 72, avenue Henri Martin F75116 Paris, administrateur

– Monsieur Alain Heinz, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, administrateur

– BNP PARIBAS PRIVATE EQUITY SAS, ayant son siège social au 14, rue Bergère 75009 Paris, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 348 541 145,

dans leurs fonctions jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010,

– de reconduire le commissaire de la Société, à savoir ALTER AUDIT S.A R.L, une société de droit luxembourgeoise, ayant son siège social au 69, rue de la Semois L-2533

Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B110675, dans ses fonctions jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour NEWWORKS GROUP S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2010067812/29.

(100082047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Castello S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 19, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 25.183.

Le Bilan de clôture au 31 décembre 2008

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/06/2010.

Référence de publication: 2010067672/11.

(100082773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Union Bancaire Privée, succursale Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 8.310.

EXTRAIT

La raison sociale du siège a été modifiée. Sa teneur est la suivante:

UNION BANCAIRE PRIVÉE, UBP SA (UNITED PRIVATE BANK, UBP LTD)

Dans le cadre des personnes avant le pouvoir d'engager la société, la liste des personnes est modifiée comme suit:

- ajout des personnes suivantes:

* Monsieur Ian Cramb, Directeur Général Exécutif, Membre du Comité Exécutif

* Monsieur Richard Wohanka, Directeur Général Exécutif, Membre du Comité Exécutif

* Madame Eftychia Fischer, Directrice Générale Exécutive, Membre du Comité Exécutif

* Monsieur Richard Katz, Administrateur, Membre du Conseil d'Administration, demeurant à la Villa La Sirena, Vico dell'Olivetta 12 à I-18039 Mortola Inferiore/Ventimiglia

* Monsieur Daniel de Picciotto, Administrateur, Membre du Conseil d'administration, demeurant professionnellement au 96-98 rue du Rhône à CH-1211 Genève 1 (Suisse)

- SUPPRESSION des personnes suivantes:

* Monsieur Jacob A. Frenkel, Administrateur

* Monsieur Maurice Benezra; Directeur Général

* Monsieur Christophe Bernard, Directeur Général

* Monsieur Daniel de Picciotto, Directeur Général

* Monsieur Michael de Picciotto; Directeur Général

* Monsieur André Gigon, Directeur Général

* Monsieur Hansruedi Huber, Directeur Général

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Union Bancaire Privée, succursale Luxembourg

Marie-Paule Mockel / Vérane Waltregny

Cadre / Adjoint à la Direction

Référence de publication: 2010070555/32.

(100082726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Castello S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 19, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 25.183.

Le Bilan de clôture au 31 décembre 2007

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/06/2010.

Référence de publication: 2010067673/11.

(100082774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Classic Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 124, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.524.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010067676/9.

(100082686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

ECM Regions CZ S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Référence de publication: 2010067700/10.

(100082191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Colt Telecom Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 123.407.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of April

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mrs. Esmée Chengapen, Company Secretarial Manager, residing in Luxembourg, acting as special attorney of the board of directors of COLT Lux Group Holding S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office in Luxembourg, K2 Building, Forte 1, 2a Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B115.940, incorporated by deed of the undersigned notary as a société à responsabilité limitée on 27 April 2006, which articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 1294 of 5 July 2006 page 62071 and have been lastly amended through a deed of the undersigned notary on 7 July 2008, published in the Mémorial number 2220, dated 11 September 2008, page 106537 (the "Sole Partner"),

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the followings:

(i) That it is the current sole partner owning all the five hundred (500) issued shares representing the total share capital of COLT Telecom Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office in Luxembourg, K2 Building, Forte 1, 2a Rue Albert Borschette, L1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies

Register under number B123.407, incorporated by deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand-Duchy of Luxembourg, as a société à responsabilité limitée on 21 December 2006, which articles of association have been published in the Mémorial under number 340 of 9 March 2007, and have been lastly amended through a deed of Maître Martine Schaeffer on 29 January 2007, published in the Mémorial number 740, dated 28 April 2007, page 35499 (the “Company”);

(ii) That the agenda of the meeting, of which the Sole Partner has been beforehand informed, is the following (the “Agenda”):

1- Amendment of the name of the Company and consequential amendment of the Articles of Association of the Company;

2 Miscellaneous.

(iii) That the Sole Partner waives any prior convening notice right;

and

(iv) That the Sole Partner has adopted the following resolution:

Sole resolution

1 IT IS HEREBY RESOLVED to amend Article 1 of the Company’s Articles of Association (Denomination) so as to read as follows:

« **Art. 1.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Colt Telecom Luxembourg S.à r.l.” is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter.»

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille dix, le vingt-neuf avril

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Madame Esmée Chengapen, Company Secretarial Manager, résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, agissant en tant que représentant du conseil d’administration de COLT Lux Group Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à Luxembourg, K2 Building, Forte 1, 2a Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B115.940, constituée par acte du notaire soussigné en tant que société à responsabilité limitée le 27 avril 2006, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le “Mémorial”) sous le numéro 1294 du 5 Juillet 2006 page 62071, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 7 juillet 2008, publiés au Mémorial numéro 2220, daté du 11 Septembre 2008, page 106537 (l’ “Associé Unique”),

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu’il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu’elle est l’actuel associé unique détenant l’ensemble des cinq cent (500) parts sociales émises représentant l’entière du capital social de la société COLT Telecom Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Luxembourg, K2 Building, Forte 1, 2a Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B123.407, constituée par acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire résident à Remich, Grand-duché de Luxembourg, en tant que société à responsabilité limitée le 21 décembre 2006, dont les statuts ont été publiés au Mémorial sous le numéro 340 du 9 mars 2007, et ont été amendés pour la dernière fois par acte notarié de Maître Martine Schaeffer le 29 janvier 2007, publié au Mémorial numéro 740, daté du 28 avril 2007, page 35499 (la “Société”);

(ii) Que l’ordre du jour de la présente assemblée, dont l’Associé Unique a été préalablement informé, est le suivant (L’ “Ordre du Jour”):

1- Changement de nom de la Société et modification consécutive des statuts de la Société;

2- Divers.

- (iii) Que l'Associé Unique a adopté la résolution suivante; et
- (iv) Que l'Associé Unique a renoncé à tout droit de convocation préalable.

Résolution unique

IL EST DECIDE de modifier l'Article 1 des Statuts de la Société (Dénomination) afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Colt Telecom Luxembourg S.à r.l." (...).»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, elle a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: E. CHENGAPEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 mai 2010. Relation: LAC/2010/19895. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Référence de publication: 2010067683/98.

(100082043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Finitions Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8472 Eischen, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.781.

—
STATUTS

L'an deux mil dix, le dix juin.

Par-devant Maître d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

ONT COMPARU:

Monsieur Hoy Chan LOPES PATUSCO, technicien en bâtiment, né le 30/11/1986 à Sao Jorge de Arroios - Lisbonne (P), demeurant au 57, Avenue de la Liberté, L-4601 NIEDERKORN

Monsieur Paulo Manuel FERNANDES AROUCA, ouvrier, né le 15/04/1986 à Valbon/Gondomar (P), demeurant au 3, Rue Mercier L-8086 KOPSTAL

Ici représentés sur base d'une procuration donnée à Madame Yolande CASTIN, employée, demeurant professionnellement à Steinfort et annexée au présent acte.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "FINITIONS LUX S.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune d'Eischen.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3. La société a pour objet la pose de carrelages, la rénovation de bâtiments et le commerce des articles de la branche ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous concours, cautionnements ou garanties à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) Euros représenté par cent (100,-) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq (125,-) Euros chacune.

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) Euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Lorsque la société comporte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 9. Les cessions des parts doivent être constatées par acte notarié ou sous seing privé. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

La réunion de toutes les parts entre les mains d'une seule personne n'entraînera pas la dissolution de la société.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Art. 15. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription des parts

Ces parts ont été souscrites comme suit:

Monsieur Hoy Chan LOPES PATUSCO, précité	20 parts sociales
Monsieur Paulo Manuel FERNANDES AROUCA, précité	80 parts sociales
total	<u>100 parts sociales</u>

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cinq cents (1.500,-) Euros.

Assemblée générale

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqué, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

Monsieur Paulo Manuel FERNANDES AROUCA, ouvrier, né le 15/04/1986 à Valborn/Gondomar (P) demeurant au 3, rue Mercier, L-8086 KOPSTAL

2. Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Hoy Chan LOPES PATUSCO, technicien en bâtiment, né le 30/11/1986 à Sao Jorge de Arroios - Lisbonne (P), demeurant au 57, Avenue de la Liberté, L-4601 NIEDERKORN

La société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

3. Le siège social de la société est fixé au 47, Grand Rue L-8472 Eischen.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: CASTIN, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 14 juin 2010. Relation: EAC/2010/6975. Reçu: soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 18 juin 2010.

G. d'HUART.

Référence de publication: 2010079103/99.

(100089411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Dussmann Service S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 16.281.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Pour la Gérance

Me Nicolas SCHAEFFER

Par mandat

Référence de publication: 2010067692/13.

(100082764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Geminor Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.718.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the eleventh of June.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

KUSAN HOLDING S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under Luxembourg law, established and having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, presently being mentioned in the Luxembourg Trade and Companies' Registry,

here represented by Mrs. Isabelle BUDINGER, private employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on June 11, 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name GEMINOR CAPITAL S.à r.l. (the Company), which

will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3.2 The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.3 In particular the Company may use its funds for the creation,

management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.4 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board might be split in two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

10.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholders.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31st, 2010.

Subscription - Payment

Thereupon, KUSAN HOLDING S.à r.l., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all one hundred and twenty-five (125) shares by

contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12.500,-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred Euros (EUR 900.-).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Pierre-Siffrein GUILLET, employee, born in Carpentras (France), on the 10th of August 1977, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Mr. El Ahcène BOULHAIS, employee, born in Thionville (France), on the 12th of December 1977, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Mrs. Chantal GASPARD, employee, born in Montelban (Belgium), on the 9th of June 1966, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the appearing party, said mandatory has signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le onze juin.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

KUSAN HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, en voie d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée Madame Isabelle BUDINGER, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Crewkerne (Royaume-Uni), le 11 juin 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination GEMINOR CAPITAL S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Ensuite, KUSAN HOLDING S.à r.l., prédésignée et représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cent vingt-cinq (125) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Estimation des frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, employé privé, né à Carpentras (France), le 10 août 1977, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Monsieur El Ahcène BOULHAIS, employé privé, né à Thionville (France), le 12 décembre 1977, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Madame Chantal GASPARD, employée privée, née à Montelban (Belgique), le 9 juin 1966, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, ladite mandataire a signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. BUDINGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juin 2010. LAC/2010/26312. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Référence de publication: 2010076338/419.

(100087536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Deltagamma S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 90.820.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010067693/0.

(100082713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Référence de publication: 2010067693/12.

(100082713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

River & Impact S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Talita International S.A.).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.123.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth of May.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

PARADISE INTERNATIONAL GROUP INC, Via España 122, Bank Boston Building, 8th Floor, Panama, Republic of Panama,

here represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given on May 25th, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the joint stock company (société anonyme) incorporated and existing in Luxembourg under the name of "TALITA INTERNATIONAL S.A." (hereinafter referred to as the Company), with registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 150123, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg dated December 9, 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 125, dated January 21, 2010 and whose bylaws have never been amended.

II. The Company's share capital is set at thirty-one thousand Euro (€ 31.000.-) represented by one thousand (1.000) shares with a nominal value of thirty-one Euro (€ 31.-) each.

III. The sole shareholder resolves to modify the representation of the share capital of the Company to have it represented by three million one hundred thousand (3,100,000) shares with a nominal value of one Cent (€ 0.01) each.

IV. The sole shareholder resolves to reduce the share capital by eighteen thousand five hundred Euro (€ 18,500.-) to lower it from its present amount of thirty-one thousand Euro (€ 31,000.-) to twelve thousand five hundred Euro (12,500.-) by canceling one million eight hundred fifty thousand (1,850,000) shares.

V. Pursuant to the above resolutions, the sole shareholder thus resolves to modify the first paragraph of article 5 of the Company's bylaws, which shall henceforth read as follows: "The subscribed share capital at incorporation is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares of one Cent (€ 0.01) each."

VI. The sole shareholder resolves to change the name of the Company to "River & Impact S.A."

VII. The sole shareholder resolves to dismiss the directors of the Company and to grant them full discharge for their mandate.

VIII. The sole shareholder resolves to dismiss the statutory auditor of the Company and to grant him full discharge for his mandate.

IX. The sole shareholder resolves to change the corporate form of the company from a joint stock company (société anonyme) to a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

X. Pursuant to the above resolution, the sole shareholder resolves to entirely restate the bylaws of the Company, which shall henceforth read as follows:

Art. 1. There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall bear the name "River & Impact S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one Cent (€ 0.01) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with article 19.

Art. 9. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 13. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 14. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 15. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him (them) in the name of the Company.

Art. 16. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 18. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with article 19.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles."

XI. The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company:

Category A .

- Mr Jeffrey Fitts, consultant, born July 25, 1965, in New Jersey (USA), with professional address at 600 Lexington Avenue, New York, NY 10022 (USA);

Category B .

- Mr Philippe Toussaint, company manager, born September 2nd, 1975 in Arlon, Belgium, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

XII. The sole shareholder resolves to change the registered office of the Company to: 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand euros.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version.

On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinq mai.

Par-devant Nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

PARADISE INTERNATIONAL GROUP INC, Via España 122, Bank Boston Building, 8th Floor, Panama, Republic of Panama,

ici représenté par Madame Rachel UHL, juriste, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 25 mai 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'actionnaire unique de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination «TALITA INTERNATIONAL S.A.» (ci-après désignée la Société), ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 150123, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 9 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 125, en date du 21 janvier 2010, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

II. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euros (€ 31.000.-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (€ 31.-) chacune.

III. L'actionnaire unique décide de modifier la représentation du capital social de la Société de façon à ce qu'il soit représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions d'une valeur nominale d'un Cent (€ 0,01) chacune.

IV. L'actionnaire unique décide de réduire le capital de la Société d'un montant de dix-huit mille cinq cent Euros (€ 18.500.-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (€ 31.000.-) à douze mille cinq cent Euros (12.500.-) par l'annulation d'un million huit cent cinquante mille (1.850.000) actions.

V. Suite aux résolutions ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante: «Le capital social est fixé à douze mille cinq cent Euros (€ 12.500.-) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions d'une valeur nominale d'un Cent (€ 0,01) chacune.»

VI. L'actionnaire unique décide de changer le nom de la Société qui sera désormais: «River & Impact S.A.».

VII. L'actionnaire unique décide de démettre les administrateurs de la Société de leurs fonctions, et de leur accorder pleine décharge pour l'exercice de leur mandat.

VIII. L'actionnaire unique décide de démettre le commissaire aux comptes de ses fonctions et de lui accorder pleine décharge pour l'exercice de son mandat.

IX. L'actionnaire unique décide de modifier la forme sociale de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée.

X. En conséquence de la résolution ci-dessus, l'actionnaire unique décide de refondre entièrement les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «River & Impact S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cent Euros (€ 12.500.-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Cent (€ 0,01) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 16 des Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'article 19.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 14. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie

B et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'article 19.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.»

XI. L'actionnaire unique décide de nommer les personnes suivantes en qualité de gérants:

Catégorie A.

- M. Jeffrey Fitts, consultant, né le 25 juillet 1965, au New Jersey (USA), ayant son adresse professionnelle au 600 Lexington Avenue, New York, NY 10022 (USA);

Catégorie B.

- M. Philippe Toussaint, né le 2 septembre 1975 à Arlon, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

XII. L'actionnaire unique décide de changer le siège social de la Société qui sera désormais au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 mai 2010. Relation: LAC/2010/23442. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010071269/366.

(100084007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Dussmann Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 74.113.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Pour les gérants

Me Nicolas SCHAEFFER

Par mandat

Référence de publication: 2010067694/13.

(100082763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

E.R.T. Environmental & Recycling Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 22.499.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010067696/9.

(100082688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Europa-Taxis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2335 Luxembourg, 39, rue N-S Pierret.

R.C.S. Luxembourg B 69.848.

Le Bilan de clôture au 31 décembre 2008

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/06/2010.

Référence de publication: 2010067706/11.

(100082775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Blando Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 113.754.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Blando Investments S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 113.754 (the Corporation), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on January 19, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial), number 790 of April 20, 2006. The articles of association of the Corporation (the Articles) have been amended most recently pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on August 20, 2009, published in the Mémorial, number 1883 of September 29, 2009.

The Meeting is chaired by Alessia Rossi, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg. The Chairman appoints Aurore Perleau, Avocat, with professional address in Luxembourg, as Secretary of the Meeting.

The Meeting elects Armony Allamanno, maître en droit, with professional address in Luxembourg as Scrutineer of the Meeting (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I. The sole shareholder of the Corporation (the Sole Shareholder) represented and the number of shares held by it are indicated on an attendance list. The list and the proxy, after having been signed by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II. This attendance list shows that thirty-one (31) ordinary shares, one hundred and fifty (150) class A "tracker" shares, and five hundred and forty (540) class B "tracker" shares, representing the entire subscribed share capital of the Corporation are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known to the Sole Shareholder.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Corporation by an amount of one hundred thirty-six thousand euro (EUR 136,000) so as to raise it from its present amount of seven hundred twenty-one thousand euro (EUR 721,000) represented by thirty-one (31) ordinary shares, one hundred fifty (150) class A "tracker" shares and five hundred forty (540) class B "tracker" shares, each with a par value of one thousand euro (EUR 1,000) to eight hundred fifty-seven thousand euro (EUR 857,000) by the creation and issuance of one hundred thirty-six (136) class C "tracker" shares (the C-Shares) having a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each;

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified under item 1. above, by a contribution in cash in an amount of one hundred thirty-six thousand euro (EUR 136,000);

3. Subsequent amendment to articles 5.1., 5.6., 15.2., 15.3. and 16.2. of the Corporation's Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1. above which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The subscribed share capital of the Corporation is fixed at eight hundred fifty-seven thousand euro (EUR 857,000) represented by thirty-one (31) ordinary shares, one hundred fifty (150) class A "tracker" shares (in case of plurality, the A-Shares and individually, an A-Share), five hundred forty (540) class B "tracker" shares (in case of plurality, the B-Shares and individually, a B-Share) and one hundred thirty-six (136) class C "tracker" shares (in case of plurality, the C-Shares and individually, a C-Share), each with a par value of one thousand euro (EUR 1,000). For the purpose of the present articles of association (the "Articles"), the word "shares" (individually, a "share") has the meaning of the ordinary shares together with the A-Shares, the B-Shares and the C-Shares. The holders of the shares are together referred to as the shareholders.

The A-Shares, the B-Shares and the C-Shares will each track the performance and returns of a particular asset or assets of the Corporation (a "Designated Asset") which term shall be deemed to include not only the Designated Asset identified as such but also (i) the proceeds of sale of all or any part of such Designated Asset, (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Designated Asset including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Asset, (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Designated Asset and (iv) any income distribution or capital distribution received by the Corporation in respect of, or in consequence of, owning such Designated Asset.

The Designated Asset in respect of the A-Shares is all rights and interests in and claims against Zakłady Pluszczowe w Bodaczowie Sp.z.o.o., a Polish limited liability company having its registered office at Nadarzyn, at 24 Pruszkowska St., 05-830 Nadarzyn, registered with the register of entrepreneurs of the National Court Register maintained by the Regional Court in Lublin, XI Commercial Division of the National Court Register under number 0000045433, which the Corporation may own, from time to time, directly or indirectly through its wholly-owned subsidiary Sjudcorp AB, a Swedish limited liability corporation with registration number 556723-8919, having its registered address at Slöjdgatan 9, P.O. Box 7475, 103 92 Stockholm, Sweden (the "Class A Designated Asset").

The Designated Asset in respect of the B-Shares is all rights and interests in Energy 21 a.s., a joint stock company incorporated and existing under the laws of Czech Republic, having its registered office at Prague 8, Pobrežní 3, Post Code: 186 00, Czech Republic, Company Ident. No.: 278 65 789, registered in the Commercial Register maintained by the Municipal Court in Prague, Section B, Entry No.: 116 27, which the Corporation may own, from time to time indirectly

through its wholly-owned subsidiary DCEMF Mezzanine Holdings B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of the Netherlands, having its official seat (statutaire zetel) in Amsterdam, the Netherlands, and its registered office at Naritaweg 165, Telestone 8 (1043 BW), Amsterdam, the Netherlands, with registration number 34265372 (the “Class B Designated Asset”).

The Designated Asset in respect of the C-Shares is all rights and interests in and claims against SIRMAGRUP İÇECEK SANAYİ VE TİCARET A. ., a joint stock company organized and existing under the laws of the Republic of Turkey registered with the Istanbul trade registry with trade registry number 474091, which the Corporation may own, from time to time, directly or indirectly through its wholly-owned subsidiary DCEMF Mezzanine Holdings B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of the Netherlands, having its official seat (statutaire zetel) in Amsterdam, the Netherlands, and its registered office at Naritaweg 165, Telestone 8 (1043 BW), Amsterdam, the Netherlands, with registration number 34265372 (the “Class C Designated Asset”).”

“ **5.6.** The Corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Furthermore, the Corporation shall have the right to elect, at its discretion, to redeem the A-Shares, the B-Shares and the C-Shares corresponding to such Designated Asset as well as any debt instruments issued to finance the acquisition of the Designated Asset, and in consideration therefore to transfer and assign to the holder(s) of such shares and debt instruments, the Designated Asset concerned.”

“ **15.2.** After the allocation of any profits to the above statutory reserve account, all further profits shall be allocated, and as the case may be, distributed and paid, as follows:

(a) the holders of the A-Shares shall, pro rata to the capital invested by each of them in respect of their A-Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Corporation (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from the Class A Designated Asset, minus (ii) any costs or expenses of the Corporation directly or indirectly related to the Class A Designated Asset, items (i) and (ii) to be determined by the board of directors of the Corporation;

(b) the holders of the B-Shares shall, pro rata to the capital invested by each of them in respect of their B-Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Corporation (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from the Class B Designated Asset, minus (ii) any costs or expenses of the Corporation directly or indirectly related to the Class B Designated Asset, items (i) and (ii) to be determined by the board of directors of the Corporation;

(c) the holders of the C-Shares shall, pro rata to the capital invested by each of them in respect of their C-Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Corporation (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from the Class C Designated Asset, minus (ii) any costs or expenses of the Corporation directly or indirectly related to the Class C Designated Asset, items (i) and (ii) to be determined by the board of directors of the Corporation;

(d) any profits remaining after the allocation pursuant to (a), (b) and (c) above, to the holders of the ordinary shares of the Corporation, pro rata to the capital invested by each of them in respect of their ordinary shares (nominal value and, as the case may be, share premium).”

“ **15.3.** Losses related to the Class A Designated Asset shall be attributable to the A-Shares, losses related to the Class B Designated Asset shall be attributable to the B-Shares and losses related to the Class C Designated Asset shall be attributable to the C-Shares.”

“ **16.2.** Any liquidation surplus of the Corporation derived from each Designated Asset, after payment of the corporation’s liabilities, shall be distributed to the holders of A-Shares, to the holders of B-Shares and to the holders of C-Shares in accordance with the provisions set forth in article 15.2.”

4. Amendment of the shareholders’ register of the Corporation in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Corporation and any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l., to proceed on behalf of the Corporation with the registration of the newly issued C-Shares in the register of shareholders of the Corporation;

5. Amendment of the object clause of the Corporation and subsequent amendment to article 4 of the Corporation’s Articles which shall henceforth read as follows:

“The Corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The Corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities, including loans and financings, and patents of whatever origin, and participate in the

creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the Corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees. The Corporation may furthermore grant loans and financings in any form to third parties and affiliates, both in Luxembourg and abroad.”

6. Miscellaneous.

IV. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Corporation by an amount of one hundred thirty-six thousand euro (EUR 136,000) so as to raise it from its present amount of seven hundred twenty-one thousand euro (EUR 721,000) represented by thirty-one (31) ordinary shares, one hundred fifty (150) class A “tracker” shares and five hundred forty (540) class B “tracker” shares, each with a par value of one thousand euro (EUR 1,000) to eight hundred fifty-seven thousand euro (EUR 857,000) by the creation and issuance of one hundred thirty-six (136) class C “tracker” shares (the C-Shares) having a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each.

Second resolution

The Sole Shareholder accepts and records the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented and stated above, hereby declares that it subscribes to the one hundred thirty-six (136) new C-Shares, having a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each and fully pays up such C-Shares by a contribution in cash in an amount of one hundred thirty six thousand euro (EUR 136,000) to be fully allocated to the share capital account of the Corporation.

The total amount of the contribution is at the disposal of the Corporation, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend articles 5.1., 5.6., 15.2., 15.3., and 16.2. of the Corporation’s Articles so that they shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The subscribed share capital of the Corporation is fixed at eight hundred fifty-seven thousand euro (EUR 857,000) represented by thirty-one (31) ordinary shares, one hundred fifty (150) class A “tracker” shares (in case of plurality, the A-Shares and individually, an A-Share), five hundred forty (540) class B “tracker” shares (in case of plurality, the B-Shares and individually, a B-Share) and one hundred thirty-six (136) class C “tracker” shares (in case of plurality, the C-Shares and individually, a C-Share), each with a par value of one thousand euro (EUR 1,000). For the purpose of the present articles of association (the “Articles”), the word “shares” (individually, a “share”) has the meaning of the ordinary shares together with the A-Shares, the B-Shares and the C-Shares. The holders of the shares are together referred to as the shareholders.

The A-Shares, the B-Shares and the C-Shares will each track the performance and returns of a particular asset or assets of the corporation (a “Designated Asset”) which term shall be deemed to include not only the Designated Asset identified as such but also (i) the proceeds of sale of all or any part of such Designated Asset, (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Designated Asset including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Asset, (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Designated Asset and (iv) any income distribution or capital distribution received by the Corporation in respect of, or in consequence of, owing such Designated Asset.

The Designated Asset in respect of the A-Shares is all rights and interests in and claims against Zakłady Tluszczone w Bodaczowie Sp.z.o.o., a Polish limited liability company having its registered office at Nadarzyn, at 24 Pruszkowska St., 05-830 Nadarzyn, registered with the register of entrepreneurs of the National Court Register maintained by the Regional Court in Lublin, XI Commercial Division of the National Court Register under number 0000045433, which the Corporation may own, from time to time, directly or indirectly through its wholly-owned subsidiary SjuCorp AB, a Swedish limited liability corporation with registration number 556723-8919, having its registered address at Slöjdgatan 9, P.O. Box 7475, 103 92 Stockholm, Sweden (the “Class A Designated Asset”).

The Designated Asset in respect of the B-Shares is all rights and interests in Energy 21 a.s., a joint stock company incorporated and existing under the laws of Czech Republic, having its registered office at Prague 8, Pobrežní 3, Post Code: 186 00, Czech Republic, Company Ident. No.: 278 65 789, registered in the Commercial Register maintained by the Municipal Court in Prague, Section B, Entry No.: 116 27, which the Corporation may own, from time to time indirectly through its wholly-owned subsidiary DCEMF Mezzanine Holdings B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of the Netherlands, having its official seat

(statutaire zetel) in Amsterdam, the Netherlands, and its registered office at Naritaweg 165, Telestone 8 (1043 BW), Amsterdam, the Netherlands, with registration number 34265372 (the “Class B Designated Asset”).

The Designated Asset in respect of the C-Shares is all rights and interests in and claims against SIRMAGRUP İÇECEK SANAYİ VE TİCARET A. ., a joint stock company organized and existing under the laws of the Republic of Turkey registered with the Istanbul trade registry with trade registry number 474091, which the Corporation may own, from time to time, directly or indirectly through its wholly-owned subsidiary DCEMF Mezzanine Holdings B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of the Netherlands, having its official seat (statutaire zetel) in Amsterdam, the Netherlands, and its registered office at Naritaweg 165, Telestone 8 (1043 BW), Amsterdam, the Netherlands, with registration number 34265372 (the “Class C Designated Asset”).”

“ **5.6.** The Corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Furthermore, the Corporation shall have the right to elect, at its discretion, to redeem the A-Shares, the B-Shares and the C-Shares corresponding to such Designated Asset as well as any debt instruments issued to finance the acquisition of the Designated Asset, and in consideration therefore to transfer and assign to the holder(s) of such shares and debt instruments, the Designated Asset concerned.”

“ **15.2.** After the allocation of any profits to the above statutory reserve account, all further profits shall be allocated, and as the case may be, distributed and paid, as follows:

(a) the holders of the A-Shares shall, pro rata to the capital invested by each of them in respect of their A-Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Corporation (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from the Class A Designated Asset, minus (ii) any costs or expenses of the Corporation directly or indirectly related to the Class A Designated Asset, items (i) and (ii) to be determined by the board of directors of the Corporation;

(b) the holders of the B-Shares shall, pro rata to the capital invested by each of them in respect of their B-Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the corporation (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from the Class B Designated Asset, minus (ii) any costs or expenses of the Corporation directly or indirectly related to the Class B Designated Asset, items (i) and (ii) to be determined by the board of directors of the Corporation;

(c) the holders of the C-Shares shall, pro rata to the capital invested by each of them in respect of their C-Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the corporation (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from the Class C Designated Asset, minus (ii) any costs or expenses of the Corporation directly or indirectly related to the Class C Designated Asset, items (i) and (ii) to be determined by the board of directors of the Corporation.

(d) any profits remaining after the allocation pursuant to (a), (b) and (c) above, to the holders of the ordinary shares of the Corporation, pro rata to the capital invested by each of them in respect of their ordinary shares (nominal value and, as the case may be, share premium).”

“ **15.3.** Losses related to the Class A Designated Asset shall be attributable to the A-Shares, losses related to the Class B Designated Asset shall be attributable to the B-Shares and losses related to the Class C Designated Asset shall be attributable to the C-Shares.”

“ **16.2.** Any liquidation surplus of the corporation derived from each Designated Asset, after payment of the Corporation’s liabilities, shall be distributed to the holders of A-Shares, to the holders of B-Shares and to the holders of C-Shares in accordance with the provisions set forth in article 15.2.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholder register of the Corporation in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Corporation and any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l., acting individually, to proceed on behalf of the Corporation to the registration of the newly issued C-Shares in the shareholder register of the Corporation.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the object clause of the Corporation and subsequently resolves to amend article 4 of the Corporation’s Articles which shall henceforth read as follows:

“The Corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The Corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities, including loans and financings, and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the Corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees. The Corporation may furthermore grant loans and financings in any form to third parties and affiliates, both in Luxembourg and abroad.”

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Corporation incurs or for which it is liable by reason of the present Meeting, is approximately EUR 1,800.-

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuvième jour du mois de mai.

Par devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de BLANDO INVESTMENTS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113 754 (la Société), constituée suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, le 19 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial), du 20 avril 2006, numéro 790. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, le 20 août 2009, publié au Mémorial du 29 septembre 2009, numéro 1883.

L'Assemblée est présidée par Alessia Rossi, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le Président).

Le Président a nommé comme Secrétaire, Aurore Perleau, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée a désigné comme Scrutateur, Armony Allamanno, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement désignés ci-après comme le Bureau.

Le Bureau formé, le Président a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- L'actionnaire unique de la Société (l'Actionnaire Unique) représenté et le nombre d'actions détenu par lui sont indiqués dans la liste de présence. La liste et la procuration, après avoir été signé par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront attachées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

II.- La liste de présence montre que les trente-et-une (31) actions ordinaires, les cent cinquante (150) actions «traçantes» de classe A, et les cinq cent quarante (540) actions «traçantes» de classe B, représentant la totalité du capital social souscrit de la Société, sont représentées à la présente Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur toutes les questions de l'ordre du jour qui sont connues de l'Actionnaire Unique.

III.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent trente-six mille euros (EUR 136.000,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de sept cent vingt-et-un mille euros (EUR 721.000,-) représenté par trente et une (31) actions ordinaires, cent cinquante (150) actions «traçantes» de classe A, et cinq cent quarante (540) actions «traçantes» de classe B, chacune avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-), à huit cent cinquante-sept mille euros (EUR 857.000,-) par la création et l'émission de cent trente-six (136) actions «traçantes» de classe C (les Actions-C) ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune;

2. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social indiqué au point 1. ci-dessus, par un apport en numéraire de cent trente six mille euros (EUR 136,000,-);

3. Modification subséquente des articles 5.1., 5.6., 15.2., 15.3 et 16.2. des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée sous le point 1 qui aura désormais la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à huit cent cinquante-sept mille euros (EUR 857.000,-) représenté par trente-et-une (31) actions ordinaires, cent cinquante (150) actions «traçantes» de classe A (collectivement, les Actions-A et individuellement une Action-A), cinq cent quarante (540) actions «traçantes» de classe B (collectivement, les Actions-B et individuellement une Action-B), et cent trente six (136) actions «traçantes» de classe C (collectivement, les

Actions-C et individuellement une Action-C), chacune ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-). Dans le cadre des présents statuts (les «Statuts»), le terme «actions» (individuellement, une «action») désignera les actions ordinaires, les Actions-A, les Actions-B et les Actions-C. Les détenteurs d'actions seront désignés ensemble comme les actionnaires.

Les Actions-A, les Actions-B et les Actions-C reflèteront les performances et revenus d'un actif particulier ou d'actifs de la société (un «Actif Désigné»), ce terme qui sera réputé inclure non seulement l'Actif Désigné identifié comme tel mais également (i) le produit de la vente de tout ou partie de cet Actif Désigné (ii) tout actif qui pourra de temps à autre raisonnablement être regardé comme ayant remplacé en tout ou partie cet Actif Désigné y compris, afin d'éviter tout doute, tout produit de vente (que ce soit en numéraire ou autre) reçu en relation avec cet Actif Désigné (iii) tout actif acquis en relation avec, ou en conséquence de, la détention de cet Actif Désigné et (iv) toute distribution de revenu ou de capital reçu par la Société en relation avec, ou en conséquence de, la détention de cet Actif Désigné.

L'Actif Désigné en relation avec les Actions-A est tous les droits et intérêts dans et toutes les créances contre ZAKLADY TLUSZCZOWE W BODACZOWIE Sp. z o.o., une société polonaise à responsabilité limitée ayant son siège social à Nadarzyn, at 24 Pruszkowska St., 05-830 Nadarzyn, inscrite au registre des entrepreneurs de la National Court Register auprès de la Regional Court in Lublin, XI Commercial Division of the National Court Register sous le numéro 0000045433, que la Société pourra détenir, de temps à autres, directement ou indirectement, à travers sa filiale détenue à cent pour cent, SJUCORP AB, une société suédoise inscrite sous le numéro 556723-8919, ayant son siège social à Slöjdgatan 9, P.O. Box 7475, 103 92 Stockholm, Suède («l'Actif Désigné de Classe A»).

L'Actif Désigné en relation avec les Actions-B est tous les droits et intérêts dans Energy 21 a.s., une société par actions constituée et existant sous le droit de la République Tchèque, ayant son siège social à Prague 8, Pobrežní 3, Code Postal: 186 00, République Tchèque, No. Ident. de la Société: 278 65 789, immatriculée au Registre Commercial maintenu par la Municipal Court de Prague, section B, No. d'Entrée: 116 27, que la Société peut détenir, de temps à autres, indirectement à travers sa filiale détenue à cent pour cent DCEMF Mezzanine Holdings B.V., une société privée à responsabilité limitée (bestolen vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège officiel (statutaire zetel) à Amsterdam, les Pays-Bas, et son siège social à 165 Naritaweg, Telestone 8 (1043 BW), Amsterdam, les Pays-Bas, avec numéro d'enregistrement 34265372 («l'Actif Désigné de Classe B»).

L'Actif Désigné en relation avec les Actions-C est tous les droits et intérêts dans SIRMAGRUP İÇECEK SANAYI VE TICARET A. ., une société constituée et organisée sous le droit de la République de Turquie, immatriculée près du Registre de Commerce d'Istanbul, sous le numéro 474091, que la Société peut détenir, de temps à autres, directement ou indirectement à travers sa filiale détenue à cent pour cent, DCEMF Mezzanine Holdings B.V., une société privée à responsabilité limitée (bestolen vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège officiel (statutaire zetel) à Amsterdam, les Pays-Bas, et son siège social à 165 Naritaweg, Telestone 8 (1043 BW), Amsterdam, les Pays-Bas, avec numéro d'enregistrement 34265372 («l'Actif Désigné de Classe C»).

« 5.6. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

De plus, la Société a le droit de choisir, à sa discrétion, de racheter les Actions-A, les Actions-B et les Actions-C correspondant à un Actif Désigné ainsi que tout instrument de dette émis pour financer l'acquisition de l'Actif Désigné, et en contrepartie, de transférer et céder aux détenteur(s) de ces actions et instruments de dette, l'Actif Désigné concerné.»

« 15.2. Après la répartition de tous profits au compte de réserve statutaire mentionné ci-dessus, tous les profits supplémentaires seront alloués, et le cas échéant, distribués et payés comme suit:

(a) les détenteurs des Actions-A auront, proportionnellement au capital investi par chacun d'entre eux en relation avec leurs Actions-A (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), droit à un dividende égal à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (y compris, sans limitation, les dividendes, gains en capital, bonis de liquidation, produits de vente et tous autres produits et revenus) de l'Actif Désigné de Classe A, moins (ii) tous coûts ou dépenses de la société directement ou indirectement en relation avec l'Actif Désigné de Classe A, les points (i) et (ii) étant déterminés par le conseil d'administration de la Société;

(b) les détenteurs des Actions-B auront, proportionnellement au capital investi par chacun d'entre eux en relation avec leurs Actions-B (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), droit à un dividende égal à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (y compris, sans limitation, les dividendes, gains en capital, bonis de liquidation, produits de vente et tous autres produits et revenus) de l'Actif Désigné de Classe B, moins (ii) tous coûts ou dépenses de la société directement ou indirectement en relation avec l'Actif Désigné de Classe B, les points (i) et (ii) étant déterminés par le conseil d'administration de la Société;

(c) les détenteurs des Actions-C auront, proportionnellement au capital investi par chacun d'entre eux en relation avec leurs Actions-C (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), droit à un dividende égal à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (y compris, sans limitation, les dividendes, gains en capital, bonis de liquidation, produits de vente et tous autres produits et revenus) de l'Actif Désigné de Classe C, moins (ii) tous coûts ou dépenses de la société directement ou indirectement en relation avec l'Actif Désigné de Classe C, les points (i) et (ii) étant déterminés par le conseil d'administration de la Société;

(d) tout profit restant après les allocations conformément aux points (a), (b) et (c) ci-dessus, aux détenteurs des actions ordinaires de la Société, proportionnellement au capital investi par chacun d'entre eux en relation avec leurs actions ordinaires (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission).»

« **15.3.** Les pertes concernant l'Actif Désigné de Classe A seront alloués aux Actions-A, les pertes concernant l'Actif Désigné de Classe B seront alloués aux Actions-B et les pertes concernant l'Actif Désigné de Classe C seront alloués aux Actions-C.»

« **16.2.** Tout boni de liquidation de la Société compris dans tout Actif Désigné, après paiement des dettes de la Société, sera distribué entre les détenteurs des Actions-A, les détenteurs des Actions-B et les détenteurs des Actions C conformément aux dispositions de l'article 15.2.»

4. Modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société et tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l., de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des Actions-C nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société;

5. Modification de la clause d'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 4 des Statuts de la Société qui doit se lire comme suit:

«La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans tout entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, y compris des prêts et financements, et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. La Société peut, en outre, accorder des prêts et financements, sous toutes les formes à des tiers ou filiales, et au Luxembourg et à l'étranger.»

6. Divers.

IV. que l'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent trente-six mille euros (EUR 136.000,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de sept cent vingt-et-un mille euros (EUR 721.000,-) représentés par trente et une (31) actions ordinaires, cent cinquante (150) actions «traçantes» de classe A, et cinq cent quarante (540) actions «traçantes» de classe B, chacune avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-), à huit cent cinquante-sept mille euros (EUR 857.000,-) par la création et l'émission de cent trente-six (136) actions «traçantes» de classe C (les Actions-C) ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique accepte et enregistre la souscription suivante et la libération totale de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription – Libération

L'Actionnaire Unique, représenté tel qu'établi ci-dessus, déclare ci-après qu'il souscrit à cent trente-six (136) nouvelles actions «traçantes» de classe C, ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune et entièrement libérées par un apport en numéraire de cent trente six mille euros (EUR 136.000,-) devant être entièrement affecté au compte capital social de la Société.

Le montant total de l'apport est à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît explicitement.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier les articles 5.1., 5.6., 15.2., 15.3 et 16.2. des statuts de la Société de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à huit cent cinquante-sept mille euros (EUR 857.000,-) représenté par trente-et-une (31) actions ordinaires, cent cinquante (150) actions «traçantes» de classe A (collectivement, les Actions-A et individuellement une Action-A), cinq cent quarante (540) actions «traçantes» de classe B (collectivement, les Actions-B et individuellement une Action-B), et cent trente six (136) actions «traçantes» de classe C (collectivement, les Actions-C et individuellement une Action-C), chacune ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-). Dans le cadre des présents statuts (les «Statuts»), le terme «actions» (individuellement, une «action») désignera les actions or-

dinaires, les Actions-A, les Actions-B et les Actions-C. Les détenteurs d'actions seront désignés ensemble comme les actionnaires.

Les Actions-A, les Actions-B et les Actions-C reflèteront les performances et revenus d'un actif particulier ou d'actifs de la Société (un «Actif Désigné»), ce terme qui sera réputé inclure non seulement l'Actif Désigné identifié comme tel mais également (i) le produit de la vente de tout ou partie de cet Actif Désigné (ii) tout actif qui pourra de temps à autre raisonnablement être regardé comme ayant remplacé en tout ou partie cet Actif Désigné y compris, afin d'éviter tout doute, tout produit de vente (que ce soit en numéraire ou autre) reçu en relation avec cet Actif Désigné (iii) tout actif acquis en relation avec, ou en conséquence de, la détention de cet Actif Désigné et (iv) toute distribution de revenu ou de capital reçu par la société en relation avec, ou en conséquence de, la détention de cet Actif Désigné.

L'Actif Désigné en relation avec les Actions-A est tous les droits et intérêts dans et toutes les créances contre ZAKLADY TLUSZCZOWE W BODACZOWIE Sp. z o.o., une société polonaise à responsabilité limitée ayant son siège social à Nadarzyn, at 24 Pruszkowska St., 05-830 Nadarzyn, inscrite au registre des entrepreneurs de la National Court Register auprès de la Regional Court in Lublin, XI Commercial Division of the National Court Register sous le numéro 0000045433, que la Société pourra détenir, de temps à autres, directement ou indirectement, à travers sa filiale détenue à cent pour cent, SJUCORP AB, une société suédoise inscrite sous le numéro 556723-8919, ayant son siège social à Slöjdgatan 9, P.O. Box 7475, 103 92 Stockholm, Suède («l'Actif Désigné de Classe A»).

L'Actif Désigné en relation avec les Actions-B est tous les droits et intérêts dans Energy 21 a.s., une société par actions constituée et existant sous le droit de la République Tchèque, ayant son siège social à Prague 8, Pobrežní 3, Code Postal: 186 00, République Tchèque, No. Ident. de la Société: 278 65 789, immatriculée au Registre Commercial maintenu par la Municipal Court de Prague, section B, No. d'Entrée: 116 27, que la Société peut détenir, de temps à autres, indirectement à travers sa filiale détenue à cent pour cent DCEMF Mezzanine Holdings B.V., une société privée à responsabilité limitée (bestolen vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège officiel (statutaire zetel) à Amsterdam, les Pays-Bas, et son siège social à 165 Naritaweg, Telestone 8 (1043 BW), Amsterdam, les Pays-Bas, avec numéro d'enregistrement 34265372 («l'Actif Désigné de Classe B»).

L'Actif Désigné en relation avec les Actions-C est tous les droits et intérêts dans SIRMAGRUP İÇECEK SANAYI VE TICARET A. ., une société constituée et organisée sous le droit de la République de Turquie, immatriculée près du Registre de Commerce d'Istanbul, sous le numéro 474091, que la Société peut détenir, de temps à autres, directement ou indirectement à travers sa filiale détenue à cent pour cent, DCEMF Mezzanine Holdings B.V., une société privée à responsabilité limitée (bestolen vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège officiel (statutaire zetel) à Amsterdam, les Pays-Bas, et son siège social à 165 Naritaweg, Telestone 8 (1043 BW), Amsterdam, les Pays-Bas, avec numéro d'enregistrement 34265372 («l'Actif Désigné de Classe C»).

« 5.6. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

De plus, la Société a le droit de choisir, à sa discrétion, de racheter les Actions-A, les Actions-B et les Actions-C correspondant à un Actif Désigné ainsi que tout instrument de dette émis pour financer l'acquisition de l'Actif Désigné, et en contrepartie, de transférer et céder aux détenteur(s) de ces actions et instruments de dette, l'Actif Désigné concerné.»

« 15.2. Après la répartition de tous profits au compte de réserve statutaire mentionné ci-dessus, tous les profits supplémentaires seront alloués, et le cas échéant, distribués et payés comme suit:

(a) les détenteurs des Actions-A auront, proportionnellement au capital investi par chacun d'entre eux en relation avec leurs Actions-A (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), droit à un dividende égal à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (y compris, sans limitation, les dividendes, gains en capital, bonis de liquidation, produits de vente et tous autres produits et revenus) de l'Actif Désigné de Classe A, moins (ii) tous coûts ou dépenses de la société directement ou indirectement en relation avec l'Actif Désigné de Classe A, les points (i) et (ii) étant déterminés par le conseil d'administration de la Société;

(b) les détenteurs des Actions-B auront, proportionnellement au capital investi par chacun d'entre eux en relation avec leurs Actions-B (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), droit à un dividende égal à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (y compris, sans limitation, les dividendes, gains en capital, bonis de liquidation, produits de vente et tous autres produits et revenus) de l'Actif Désigné de Classe B, moins (ii) tous coûts ou dépenses de la société directement ou indirectement en relation avec l'Actif Désigné de Classe B, les points (i) et (ii) étant déterminés par le conseil d'administration de la Société;

(c) les détenteurs des Actions-C auront, proportionnellement au capital investi par chacun d'entre eux en relation avec leurs Actions-C (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), droit à un dividende égal à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (y compris, sans limitation, les dividendes, gains en capital, bonis de liquidation, produits de vente et tous autres produits et revenus) de l'Actif Désigné de Classe C, moins (ii) tous coûts ou dépenses de la société directement ou indirectement en relation avec l'Actif Désigné de Classe C, les points (i) et (ii) étant déterminés par le conseil d'administration de la Société;

(d) tout profit restant après les allocations conformément aux points (a), (b) et (c) ci-dessus, aux détenteurs des actions ordinaires de la Société, proportionnellement au capital investi par chacun d'entre eux en relation avec leurs actions ordinaires (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission).»

« 15.3. Les pertes concernant l'Actif Désigné de Classe A seront alloués aux Actions-A, les pertes concernant l'Actif Désigné de Classe B seront alloués aux Actions-B et les pertes concernant l'Actif Désigné de Classe C seront alloués aux Actions-C.»

« 16.2. Tout boni de liquidation de la Société compris dans tout Actif Désigné, après paiement des dettes de la Société, sera distribué entre les détenteurs des Actions-A, les détenteurs des Actions-B et les détenteurs des Actions C conformément aux dispositions de l'article 15.2.»

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société et tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l., de procéder au nom de la société à l'enregistrement des Actions-C nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier la clause d'objet social de la Société et de modifier par subséquent l'article 4 des Statuts de la Société qui doit se lire comme suit:

«La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, y compris des prêts et financements, et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. La Société peut, en outre, accorder des prêts et financements, sous toutes les formes à des tiers ou filiales, et au Luxembourg et à l'étranger.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Estimation des coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte est évalué à environ EUR 1.800.-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est dressé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de l'acte au mandataire de la partie comparante, le mandataire ensemble avec nous, le notaire, a signé l'original du présent acte.

Signé: A. ROSSI, A. PERLEAU, A. ALLAMANNO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2010. Relation: LAC/2010/23329. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Référence de publication: 2010068579/507.

(100083322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 149.136.

EXTRAIT

En date du 28 avril 2010 les associés de la Société ont décidé de nommer pour une durée indéterminée M. Serge Platonow, né le 17 septembre 1963 à Hull, Canada, ayant son domicile légal à Leconfield House, Curzon street, W1J 5JA Londres, Royaume-Uni, aux fonctions de gérant classe B de la Société, en remplacement de Mme. Cindy Risse, démissionnaire.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2010067708/14.

(100082684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

FinAdmin E.I.G., Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités de Capellen.

R.C.S. Luxembourg C 63.

Les statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FinAdmin E.I.G.

Signature

Référence de publication: 2010067709/11.

(100082134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Finagen International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 143.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010067713/10.

(100082707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

L & S S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: GriMouGi.

Siège social: L-6471 Echternach, 34, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 153.732.

—
STATUTS

L'an deux mil dix, le neuf juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Laurentino DE JESUS RIBEIRO, salarié, demeurant à L-2410 Strassen, 218, rue de Reckenthal,
- 2) Monsieur Silvino MONTEIRO ALVES, salarié, demeurant à L-6434 Echternach, 14, rue André Duchscher,

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer pour leur compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de L & S S.à r.l.

La société peut également exploiter son commerce sous l'enceinte commerciale de GriMouGi.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un établissement d'hébergement, de restauration avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques, l'organisation d'événements, le 'catering', ainsi que le commerce et la représentation de tout produit des branches alimentaires, agroalimentaires et non alimentaires.

La société peut également représenter des entreprises des secteurs précités, elle peut également créer, accorder et gérer des franchises.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune d'Echternach.

Il peut être créé, par simple décision du ou des associés ou du ou des gérants des filiales, succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-EUR).

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Si un associé se propose de céder tant à titre gratuit qu'à titre onéreux tout ou partie de ses parts sociales à un non associé, il doit les offrir préalablement à ses co-associés. L'importance des parts offertes aux coassociés doit se faire proportionnellement à leur participation dans la société. Ladite offre faite aux co-associés devra se faire au moins six (6) mois avant la fin de l'exercice en cours.

En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de quatre semaines de la notification de l'offre de cession aux co-associés, le ou les associés qui entendent céder les parts sociales, le ou les associés qui se proposent de les acquérir désigneront chacun un expert pour nommer ensuite un autre expert destiné à les départager en cas de désaccord entre parties pour fixer la valeur de cession, en se basant sur le bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou des deux dernières année(s).

La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou céder leurs parts sociales au prix arrêté. Le silence de la part des associés pendant ce délai équivaut à un refus.

Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir des parts sociales, les parts sociales proposées à la vente seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société.

L'associé qui entend les céder peut les offrir à des non associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de l'offre et suivant les conditions de celle-ci. Toute cession de parts sociales doit être, sous peine de nullité, acceptée par la société.

Art. 7. Les dispositions de l'article 6 sont applicables à toute aliénation de parts sociales. La mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque ainsi que l'apport des parts sociales comme contre-valeur d'une fraction ou de la totalité du capital, dans le capital d'une société, sont interdites sans l'accord des associés statuant comme en matière de modification de statuts.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par la majorité des associés représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société trois mois après une mise en demeure signifiée au conseil d'administration par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant ledit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou des deux dernières année(s).

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et les rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année le ou les gérants établissent le bilan et le compte de profits et pertes de la société. Cinq pour cent des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital social.

Après dotation à la réserve légale, l'assemblée décide de la répartition et de la distribution éventuelle du solde des bénéfices nets.

Art. 14. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille dix.

Souscription

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Monsieur Laurentino DE JESUS RIBEIRO, prénommé:	50
Monsieur Silvino MONTEIRO ALVES prénommé:	50
Total:	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12 500.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ mille euros (1000.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.) L'adresse de la société est établie à L-6471 ECHTERNACH, 34, rue du Pont.
- 2.) Le nombre de gérants est fixé à deux:

Est nommé gérant technique pour une période illimitée:

- Monsieur Laurentino DE JESUS RIBEIRO, prénommé.

Est nommé gérant administratif pour une période illimitée:

Monsieur Silvino MONTEIRO ALVES, prénommé. La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants. 3.) - Le siège social est établi à L-6471 Echternach, 34, rue du Pont.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. DE JESUS RIBEIRO; S. MONTEIRO ALVES, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2010. Relation: LAC/2010/25832. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Référence de publication: 2010076392/137.

(100088004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Financial Investments Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.560.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010067715/9.

(100082214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Foodline Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 64.484.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire et par le conseil d'administration du 4 mars 2010

Fin de mandat du commissaire actuel

- FIDUPLAN SA

Nomination du nouveau commissaire

- VERICOM SA

RCS Luxembourg B51203

Siège social à L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.-F. Kennedy

Le mandat de commissaire ainsi nommé prendra fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Prolongation des mandats des administrateurs

- Monsieur Serge ROGER, président du conseil d'administration

- Madame Anette JUNG

- Monsieur Michel JUNGERS

Les mandats des administrateurs ainsi nommé prendra fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Prolongation du mandat de l'administrateur-délégué

- Monsieur Serge ROGER

Le mandat de l'administrateur-délégué ainsi nommé prendra fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010067719/25.

(100082677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

London Acquisition Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 133.574.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Référence de publication: 2010067791/10.

(100082762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Gas Natural Europe Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 151.339.

Extrait des décisions du Représentant Permanent du 20 mai 2010

Le Représentant Permanent prend, ce jour, la décision de changer l'adresse de la succursale du 127, rue de Mühlenbach, L2168 Luxembourg au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg à compter du 1^{er} juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2010067735/13.

(100082146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

GVP Immobilier, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 135.661.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010067749/9.

(100082213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

HC Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 79.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010067755/9.

(100082691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

AL Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 81.935.

L'an deux mille dix, le vingt-six mai.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme AL Fund Management (Luxembourg) S.A., avec siège social à Luxembourg, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B. 81.935 et constituée suivant acte notarié de Me Edmond Schroeder le 15 mai 2001, notaire de résidence à Mersch à l'époque, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 450 daté du 16 juin 2001. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch à l'époque, en date du 10 novembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1301 daté du 30 novembre 2005.

L'Assemblée est ouverte à 15h00 et Yannick Deschamps, Juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg est élu président de l'Assemblée.

Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg est nommée scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg soit nommée comme secrétaire.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 1250 actions en circulation, 1250 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que l'ordre du jour de cette présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Nomination du Président de l'Assemblée.

2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2009.
3. Présentation et approbation des Bilan et Comptes de Pertes et Profits au 31 décembre 2009.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat pour l'exercice au 31 décembre 2009.
6. Décision de dissoudre et le liquider la Société et de nommer Me Pierre Delandmeter et de définir ses pouvoirs en tant que liquidateur et de nommer Alter Audit en tant que commissaire à la liquidation.
7. Divers.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée approuve le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2009.

Deuxième résolution

L'Assemblée approuve les Bilans et Comptes de Pertes et Profits au 31 décembre 2009.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de reporter le résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.

Quatrième résolution

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes quant à l'exécution de leur mandat pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2009.

Cinquième résolution

L'Assemblée approuve la dissolution de la société et sa mise en liquidation. L'Assemblée approuve également la nomination de Me Pierre Delandmeter, demeurant à Luxembourg, en tant que liquidateur et définit ses pouvoirs. L'assemblée décide de conférer au liquidateur les pouvoirs comme suit:

L'assemblée décide d'attribuer au liquidateur les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi»).

Le liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et pourra s'en référer aux écritures de la Société.

Le liquidateur a droit à une rémunération conformément aux pratiques applicables du marché pour des services rendus par des experts comptables.

L'Assemblée approuve la nomination de Alter Audit S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, en tant que commissaire à la liquidation.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. DESCHAMPS, A. BRAQUET, S. WOLTER et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2010. Relation: LAC/2010/24888. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Référence de publication: 2010068546/77.

(100082870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

L'Inouï S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 67, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.465.

Monsieur GLAESNER Paul demeurant à L-8544 NAGEM, 9, rue d'Ell est nommé gérant dans le domaine de l'activité «commerce» et engage la société par sa signature individuelle pour le domaine du commerce.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rédange/Attert, le 5 juin 2010.

Référence de publication: 2010067788/11.

(100082138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

IDPoint DigitalMedia, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 146.894.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010067757/9.

(100082692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Infodataweb, Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 202, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 81.853.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 7 juin 2010 ont été nommés, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les Comptes Annuels clôturant au 31 décembre 2014:

- Daniel DRIES, 41, route d'Arlon, L-8706 Useldange, Administrateur et Président,
- Camille NEYS, 48, rue de Kehlen, L-8295 Keispelt, Administrateur,
- Emmanuel FERNANDES VILLELA, 56, route de Colmar, L-7766 Bissen, Administrateur,
- Olivier MODARD, 23, rue du Vivier, B-6723 Habay-la-Neuve, Administrateur,
- Dominique THIRY, 2, route des Ardoisières, B-6840 Neufchâteau, Administrateur,
- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010067766/17.

(100082224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Interbio Medical Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 41.430.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 31. Dezember 2009

1. Die Versammlung bestätigt die Mandatsniederlegung der Herren Dieter Feustel und Michel Vandevijver zum 31. Dezember 2009.

Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern ernennt die Versammlung die Herren

- Georges Majerus, geschäftsansässig in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg
- Pascal Wagner, geschäftsansässig in 81, rue J.B. Gillardin, L-4735 Pétange

die das Mandat annehmen.

2. Die Mandate des Verwaltungsrats bestehend aus den Herren

- Robert Langmantel, geschäftsansässig in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg
- Georges Majerus, geschäftsansässig in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg
- Pascal Wagner, geschäftsansässig in 81, rue J.B. Gillardin, L-4735 Pétange

und des Aufsichtskommissars

- Fides Inter-Consult S.A., 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

werden verlängert bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

Die Versammlung

Référence de publication: 2010067767/22.

(100082243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Linpac International Finance S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 94.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010067789/9.

(100082198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

LDVF1 FIP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.646.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010067793/9.

(100082717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

LDVF1 Main FIP Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.577.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010067794/9.

(100082718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

G.C.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 32/2, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 124.514.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 26 mai 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Marie LEPAGE épouse LEONET, Administrateur, Logopède, rue Eugène Ronveaux, 248b, B-5350 Ohey, Belgique;

- Monsieur Philippe LEONET, Administrateur-Délégué, Président, administrateur de sociétés, rue Eugène Ronveaux, 248b, B-5350 Ohey, Belgique;

- Monsieur Jean-Louis LERUTH, Administrateur-Délégué, administrateur de sociétés, 32/2 rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 26 mai 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

Pour G.C.E. S.A.

Signature

Référence de publication: 2010069947/22.

(100082205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.
